



Le 9 février 2024

MISE À JOUR DU LIVRET SUR L'ASSURANCE-VIE

Nous avons été avisés d'erreurs dans le livret sur le régime d'assurance-vie du STTP.

PROTECTION DE BASE

À la page 12 du livret, le tableau intitulé « Protection de base offerte gratuitement » indique que la protection visant la conjointe ou le conjoint s'élève à 8 000 \$. Le montant exact est 6 000 \$.

La protection visant les enfants est de 4 000 \$. Le tableau indique 3 000 \$.

Ces montants sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, et s'appliquent automatiquement à votre police d'assurance.

La protection de base du régime d'assurance-vie est un avantage à valeur ajoutée important pour les membres du STTP.

Le fonds d'assurance en fiducie du STTP vous fournit une assurance-vie gratuitement.

Pour avoir droit à ces avantages, vous devez être membre en règle. Pour confirmer votre statut de membre, communiquez avec votre section locale.

COUGHLIN ET ASSOCIÉS

Si vous avez des questions, communiquez avec l'administrateur du régime, Coughlin et associés ltée.

- Téléphone : 1-888-304-2894
- Courriel : cupw@coughlin.ca
- Site web : www.coughlin.ca/cupw

Solidarité,

Beverly Collins

Secrétaire-trésorière nationale

sepb 225
scfp 1979
2023-2027 Bulletin n° 70

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.

